Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Sylviculture, veuillez visiter :
bpsylviculture.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Sylviculture

Évaluation de la capacité : assurer le suivi technico-économique d'un chantier forestier

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-RCF-SUIVI** • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d'une relation de prestation (4 questions) **Page 3**

2. Analyse managériale et stratégique (3 questions) **Page 5**

3. Analyse économique et suivi de gestion (3 questions) **Page 8**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bpsylviculture.fr/assets/annales/bp-sylviculture/Calculs professionnels et suivi technico-économique/2026/BP Responsable de Chantiers Forestiers - Calculs professionnels et suivi technico-économique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique d’une relation de prestation

La SARL Forêt du Morvan fait appel à M. R., entrepreneur individuel, pour des travaux de débroussaillement et de dégagement de jeunes plants, mais celui-ci conteste la qualification de prestation indépendante. À partir des textes et des faits du DT 1, il faut analyser le risque de requalification en contrat de travail selon les étapes du syllogisme juridique.

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les faits utiles de la situation : identifiez les parties, la relation contractuelle déclarée et les éléments concrets d’organisation du travail susceptibles d’être déterminants.

Les parties sont la SARL Forêt du Morvan, donneur d’ordre, et M. R., entrepreneur individuel immatriculé, prestataire. Le contrat écrit prévoit des travaux de débroussaillement et de dégagement rémunérés au chantier, avec facturation mensuelle. Il annonce une organisation libre, mais la SARL attribue les parcelles et les tâches, fixe les jours d’intervention selon son planning et vérifie quotidiennement le travail. Elle impose certains équipements de sécurité et peut demander une reprise. M. R. utilise ses outils, mais parfois un véhicule de l’entreprise.

Qualification juridique des faits

Prestation au chantier; tâches, jours et contrôle fixés

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Prestation indépendante déclarée, avec des indices concrets de directives et de contrôle par la SARL.

Question 1.2. Formulez le problème de droit sous la forme d’une question précise portant sur la possibilité de reconnaître l’existence d’un contrat de travail malgré la qualification de prestation indépendante retenue par les parties.

Le contrat écrit qualifie la relation de prestation indépendante, mais cette dénomination ne suffit pas à déterminer la nature juridique réelle du travail. Il faut examiner les conditions concrètes d’exécution et rechercher si la SARL exerce sur M. R. une autorité caractérisant un lien de subordination. La question porte donc sur la possibilité de reconnaître un contrat de travail malgré l’immatriculation de M. R. et la qualification retenue par les parties.

Problème de droit

Contrat de travail malgré la prestation indépendante ?

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

M. R. peut-il être reconnu salarié de la SARL malgré le contrat de prestation indépendante ?

Question 1.3. Présentez les règles de droit applicables à partir des extraits du DT 1. Distinguez la présomption attachée à l'immatriculation de l'entrepreneur individuel et le critère jurisprudentiel permettant d'apprécier l'existence d'un lien de subordination.

L'article L. 8221-6 du Code du travail présume qu'un entrepreneur individuel immatriculé n'est pas lié au donneur d'ordre par un contrat de travail pour l'activité concernée. Cette présomption peut être écartée si les conditions réelles révèlent une subordination juridique permanente. Selon la jurisprudence, la volonté des parties et le nom donné au contrat ne sont pas déterminants. Le juge recherche si le donneur d'ordre peut donner des directives, en contrôler l'exécution et sanctionner les manquements.

Règle de droit applicable

Présomption réfragable; direction, contrôle, sanction

✓ RÉPONSE À RETENIR

La présomption de non-salariat liée à l'immatriculation peut être renversée par la preuve d'un lien de subordination.

Question 1.4. Appliquez les règles aux faits et proposez une solution motivée. Indiquez si les éléments fournis suffisent à écarter tout risque de requalification et précisez deux mesures concrètes que la gérante pourrait prendre pour sécuriser les relations avec les prestataires.

L'immatriculation, la rémunération au chantier et l'usage d'outils personnels appuient l'indépendance. En revanche, l'attribution des tâches, les jours fixés selon le planning et le contrôle quotidien avec reprises demandées sont des indices de directives et de contrôle. Aucun pouvoir disciplinaire formalisé n'est indiqué, mais les faits ne suffisent pas à écarter le risque de requalification. Pour sécuriser la relation, la gérante devrait d'abord laisser au prestataire une réelle liberté dans le choix de ses horaires et de son organisation. Elle devrait ensuite contrôler le résultat contractuel et la sécurité, sans exercer de contrôle hiérarchique quotidien.

Solution motivée

Risque présent; autonomie réelle, contrôle limité

✓ RÉPONSE À RETENIR

Risque de requalification non écarté. Garantir une autonomie réelle d'organisation et limiter le contrôle à la conformité du résultat et à la sécurité.

2. Analyse managériale et stratégique

La gérante souhaite développer les travaux sylvicoles afin de réduire la dépendance de l'entreprise au bûcheronnage et au débardage. Le DT 2 présente les ressources et limites de l'entreprise, les évolutions de son environnement et les projets d'investissement, de formation et de contrats pluriannuels.

Question 2.1. Relevez et classez dans un diagnostic SWOT au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces concernant la SARL Forêt du Morvan. Justifiez chaque élément par une information du DT 2.

Diagnostic	Éléments justifiés par le DT 2
Forces	Équipes expérimentées et bonne connaissance des massifs locaux ; clientèle récurrente et positionnement de proximité.
Faiblesses	Peu de matériel spécialisé pour la plantation mécanisée ; planning parfois irrégulier et suivi des coûts à améliorer.
Opportunités	Hausse des demandes locales de renouvellement et d'entretien ; aides possibles et contrats pluriannuels envisagés.
Menaces	Concurrents équipés de matériels mécanisés récents ; chantiers exposés aux aléas météo, aux sols humides et au carburant variable.

La demande croissante est une occasion de diversification, à saisir en renforçant l'équipement et le pilotage des chantiers.

SWOT reporté sur le document réponse

Diagnostic interne ou externe	Éléments relevés et justification
Forces	Équipes expérimentées, connaissance locale, clients fidèles
Faiblesses	Matériel sylvicole limité ; planning irrégulier, coûts à suivre
Opportunités	Demande en hausse ; aides et contrats pluriannuels possibles
Menaces	Concurrents mécanisés ; météo, sols humides, carburant variable
Facteurs PESTEL et effets possibles	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Atouts : expérience, proximité et clients fidèles. Enjeux : renforcer l'équipement et le suivi des coûts pour répondre à la demande malgré les aléas et la concurrence mécanisée.

Question 2.2. Analysez l'environnement de l'entreprise selon les dimensions PESTEL. Présentez au moins un facteur pertinent pour chacune des dimensions politique, économique, socioculturelle, technologique, environnementale et légale, en indiquant son effet possible sur l'activité.

1. **Politique :** des aides publiques peuvent soutenir l'investissement, sous réserve d'éligibilité ; elles en réduisent le coût.
2. **Économique :** la demande sylvicole augmente, mais le prix variable du carburant pèse sur les déplacements et les marges.
3. **Socioculturel :** les clients attendent davantage de traçabilité et de respect de la biodiversité ; cela exige des pratiques adaptées.
4. **Technologique :** des concurrents disposent de matériels mécanisés récents ; un équipement adapté peut améliorer la compétitivité.
5. **Environnemental :** chaleur et sols très humides peuvent interrompre ou décaler les chantiers.
6. **Légal :** les règles de sécurité et prescriptions forestières imposent des équipements et une organisation adaptés.

Facteurs PESTEL reportés sur le document réponse

Facteurs PESTEL et effets possibles	P aides ; E carburant/demande ; S traçabilité/biodiversité ; T mécanisation ; Env. météo/sols ; L sécurité

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le développement est soutenu par la demande et les aides, mais dépend de la maîtrise des coûts, des aléas de chantier et du respect des attentes clients et des règles de sécurité.

Question 2.3. Évaluez le choix de développer les travaux sylvicoles au regard du diagnostic réalisé. Proposez trois actions opérationnelles et hiérarchisées. Pour chacune, indiquez l'objectif recherché et un indicateur de suivi adapté.

Développer les travaux sylvicoles est pertinent pour diversifier l'activité et répondre à la demande locale. La démarche doit rester progressive : l'équipement spécialisé est limité, les plannings sont irréguliers et le suivi des coûts doit être amélioré.

Priorité et action	Objectif	Indicateur de suivi
1. Négocier des contrats pluriannuels avec les clients existants.	Sécuriser un volume de chantiers avant d'engager des dépenses.	Hectares contractualisés
2. Former des salariés et tester l'équipement adapté avant l'investissement, en étudiant les aides.	Développer les compétences et vérifier la pertinence de l'achat.	Taux de salariés formés
3. Suivre mensuellement les coûts et l'occupation des équipes par chantier.	Maîtriser les coûts et réduire les périodes d'inactivité.	Coût par hectare et taux d'occupation

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Diversifier progressivement : sécuriser les contrats, former et tester l’équipement, puis piloter chaque mois les coûts et l’occupation des équipes.

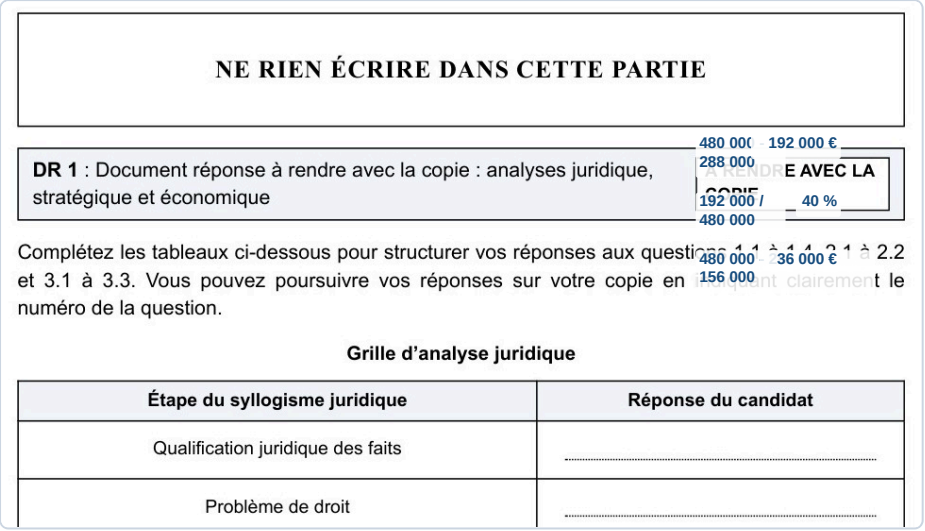
3. Analyse économique et suivi de gestion

Les données comptables simplifiées de l'exercice 2025 de la SARL Forêt du Morvan sont présentées hors taxes dans le DT 3. Il faut calculer les marges et les seuils de rentabilité, puis mesurer l'effet sur le seuil d'un équipement sylvicole entraînant des charges fixes annuelles supplémentaires.

Question 3.1. Calculez la marge sur coûts variables, le taux de marge sur coûts variables et le résultat d'exploitation simplifié de l'exercice 2025. Présentez les formules, les opérations et les résultats avec leurs unités.

La marge sur coûts variables (MCV) est le chiffre d'affaires diminué des charges variables : 480 000 - 288 000 = 192 000 € HT. Le taux de MCV rapporte cette marge au chiffre d'affaires : 192 000 / 480 000 = 0,40, soit 40 %. Le résultat d'exploitation simplifié retranche aussi les charges fixes : 480 000 - 288 000 - 156 000 = 36 000 € HT. Il s'agit du solde annuel après couverture des charges variables et fixes.

Calculs 3.1 dans le tableau de gestion



NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

480 000 | 192 000 €
288 000
192 000 / | 40 %
480 000

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : analyses juridique, stratégique et économique

480 000 | 36 000 €
156 000

Complétez les tableaux ci-dessous pour structurer vos réponses aux questions 1.1 à 1.4, 2.1 à 2.2 et 3.1 à 3.3. Vous pouvez poursuivre vos réponses sur votre copie en indiquant clairement le numéro de la question.

Grille d'analyse juridique

Étape du syllogisme juridique	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> MCV : 192 000 € HT ; taux de MCV : 40 % ; résultat d'exploitation simplifié 2025 : 36 000 € HT.

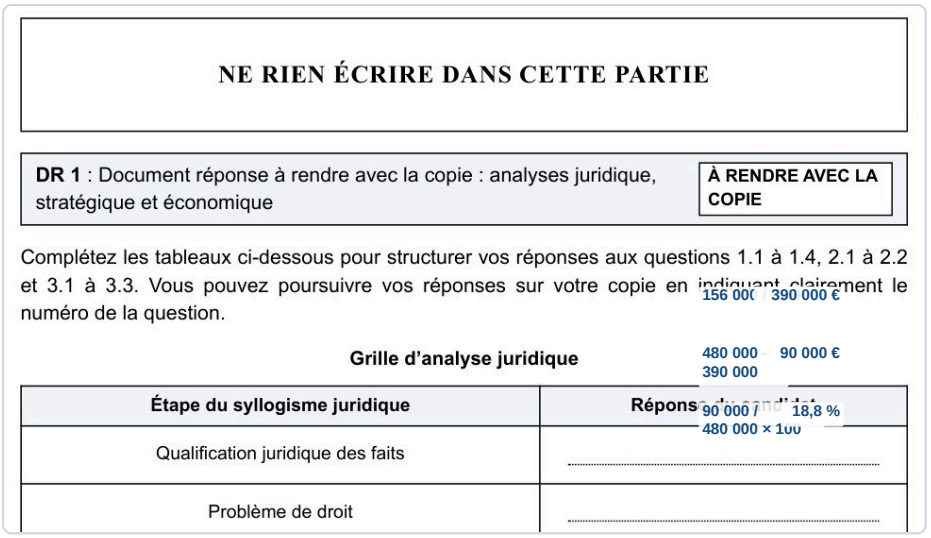
Question 3.2. Calculez le seuil de rentabilité annuel en chiffre d'affaires, puis la marge de sécurité en euros et en pourcentage du chiffre d'affaires. Arrondissez les montants à l'euro et le pourcentage à un chiffre après la virgule.

Le seuil de rentabilité est le chiffre d'affaires qui couvre les charges fixes au taux de MCV de 40 %. La marge de sécurité mesure l'écart entre le chiffre d'affaires réalisé et ce seuil. Son pourcentage est calculé par rapport au chiffre d'affaires réalisé.

Indicateur	Calcul	Résultat
Seuil de rentabilité	156 000 / 0,40	390 000 €
Marge de sécurité	480 000 - 390 000	90 000 €
Marge de sécurité en pourcentage	90 000 / 480 000 × 100	18,8 %

Le chiffre d'affaires 2025 dépasse donc le seuil de 90 000 €. Les montants sont arrondis à l'euro et le pourcentage à un chiffre après la virgule.

Calculs 3.2 dans le tableau de gestion



NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : analyses juridique, stratégique et économique — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux ci-dessous pour structurer vos réponses aux questions 1.1 à 1.4, 2.1 à 2.2 et 3.1 à 3.3. Vous pouvez poursuivre vos réponses sur votre copie en indiquant clairement le numéro de la question.

156 000 390 000 €

480 000 90 000 €
390 000

90 000 / 18,8 %
480 000 × 100

Grille d'analyse juridique

Étape du syllogisme juridique	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....

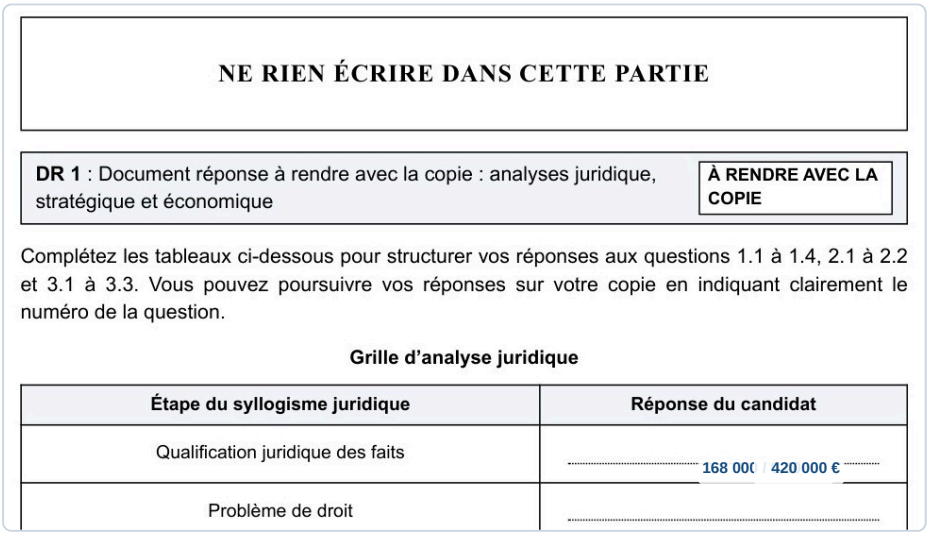
> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Seuil de rentabilité : 390 000 € HT ; marge de sécurité : 90 000 €, soit 18,8 % du chiffre d'affaires.

Question 3.3. À taux de marge sur coûts variables inchangé, calculez le nouveau seuil de rentabilité en tenant compte des 12 000 euros de charges fixes annuelles supplémentaires liées à l'équipement. Concluez en indiquant le chiffre d'affaires annuel supplémentaire à réaliser par rapport au seuil initial et citez un indicateur de suivi à examiner chaque mois.

Les charges fixes annuelles après investissement sont de 156 000 + 12 000 = 168 000 €. Le taux de MCV reste égal à 40 %, donc le nouveau seuil de rentabilité est de 168 000 / 0,40 = 420 000 € HT. Comparé au seuil initial de 390 000 €, cela exige 30 000 € HT de chiffre d'affaires annuel supplémentaire.

Indicateur à examiner chaque mois : le chiffre d'affaires cumulé, comparé à la trajectoire nécessaire pour atteindre le nouveau seuil.

Calcul 3.3 dans le tableau de gestion



NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : analyses juridique, stratégique et économique — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux ci-dessous pour structurer vos réponses aux questions 1.1 à 1.4, 2.1 à 2.2 et 3.1 à 3.3. Vous pouvez poursuivre vos réponses sur votre copie en indiquant clairement le numéro de la question.

Grille d'analyse juridique

Étape du syllogisme juridique	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	..... 168 000 420 000 € .....
Problème de droit	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Nouveau seuil : 420 000 € HT ; chiffre d’affaires annuel supplémentaire : 30 000 € HT. Suivre chaque mois le chiffre d’affaires cumulé.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve du BP Responsable de chantiers forestiers, session 2026, porte le code 26-BP-RCF-SUIVI et dure 120 minutes, coefficient 1. À partir du cas de la SARL Forêt du Morvan, elle évalue l'analyse juridique d'une prestation, le diagnostic stratégique et PESTEL, les préconisations de développement sylvicole, puis le calcul des marges et seuils de rentabilité pour éclairer une décision d'investissement.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'immatriculation de l'entrepreneur individuel crée une présomption de non-salariat, qui peut être écartée si les faits révèlent un lien de subordination.
- Le lien de subordination se caractérise par le pouvoir de donner des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements.
- Marge sur coûts variables = chiffre d'affaires - charges variables ; taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables / chiffre d'affaires.
- Seuil de rentabilité = charges fixes / taux de marge sur coûts variables ; marge de sécurité = chiffre d'affaires - seuil de rentabilité.

Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, distinguer la qualification écrite du contrat des conditions concrètes d'exécution de la prestation.
- Pour le SWOT, séparer les facteurs internes des facteurs externes et justifier chaque élément par le DT 2.
- Pour PESTEL, associer à chaque facteur son effet possible sur l'activité, sans confondre les six dimensions.
- Présenter les formules, les opérations, les unités et les arrondis demandés pour chaque calcul économique.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le taux de marge sur coûts variables avec les données de l'épreuve ?

Soustrayez les charges variables du chiffre d'affaires pour obtenir la marge sur coûts variables, puis divisez cette marge par le chiffre d'affaires. Ici, la marge est de 192 000 euros et le taux obtenu est de 40 %.

Q : Comment déterminer le seuil de rentabilité après l'investissement sylvicole ?

Ajoutez les charges fixes supplémentaires aux charges fixes initiales, puis divisez ce total par le taux de marge sur coûts variables inchangé. Avec 168 000 euros de charges fixes et un taux de 40 %, le nouveau seuil est de 420 000 euros.

Q : Quel chiffre d'affaires supplémentaire faut-il réaliser pour atteindre le nouveau seuil ?

Calculez la différence entre le nouveau seuil et le seuil initial. Le seuil passe de 390 000 euros à 420 000 euros, soit 30 000 euros de chiffre d'affaires annuel supplémentaire à réaliser pour atteindre le nouveau seuil.

Q : Quels éléments de calcul et de présentation sont attendus pour les réponses économiques ?

Le sujet demande de faire apparaître les formules, les opérations et les unités dans le tableau de calculs. Les montants du seuil et de la marge de sécurité s'arrondissent à l'euro, et le pourcentage de sécurité à un chiffre après la virgule.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpsylviculture.fr/assets/annales/bp-sylviculture/Calculs professionnels et suivi technico-économique/2026/BP Responsable de Chantiers Forestiers - Calculs professionnels et suivi technico-économique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Responsable de Chantiers Forestiers : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.